

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 690 5 avril 2006

SOMMAIRE

| Aircool S.A., Schieren | Immo du Château S.A., Echternach | 33084 |
|--|---|-------|
| Aircool S.A., Schieren | Immoplan-Benelux S.A., Untereisenbach | 33078 |
| Arendt & Schackmann S.A., Colmar-Berg 33119 | International Tracing & Technology, S.à r.l., Lu- | |
| Arendt & Schackmann S.A., Colmar-Berg 33120 | xembourg | 33101 |
| Bengala Investment Holding S.A., Luxembourg 33117 | Lotus Bleu, S.à r.l., Wiltz | 33075 |
| Brain Trust S.A., Luxembourg | Lotus Bleu, S.à r.l., Wiltz | 33076 |
| Brasserie Lausdorn, S.à r.l., Lausdorn 33074 | Lucide Europe S.A., Luxembourg | 33082 |
| Carland, S.à r.l., Diekirch | Lux Machine Model S.A., Luxembourg | 33119 |
| Carrelages Willy Putz, Schieren S.A., Schieren 33089 | Luxstudio S.A., Doncols | 33082 |
| Carrelages Willy Putz, Schieren S.A., Schieren 33089 | Männerkouer Atertdaul, A.s.b.l., Niederpallen | 33074 |
| Clippers Finance Holding S.A., Luxembourg 33118 | Mary S.A., Luxembourg | 33117 |
| Corporate Law & Consultants S.A., Luxembourg . 33101 | Molinari 98 S.A., Luxembourg | 33103 |
| Curitiba Holding S.A., Luxembourg 33086 | Nama Investments S.A., Luxembourg | 33108 |
| D & H Design Carrelage, S.à r.l., Diekirch 33077 | Neomed Holding S.A., Luxembourg | 33102 |
| D.W.L. Holding S.A., Wiltz | Nouvelle Optilux, S.à r.l., Bertrange | 33085 |
| D.W.L. Immobilière S.A., Esch-sur-Sûre 33089 | Nouvelle Optilux, S.à r.l., Bertrange | 33086 |
| Dyma Concept S.A., Eselborn | Novatherm Properties S.A., Luxembourg | 33083 |
| Dyma Médical S.A., Eselborn | Novatherm Properties S.A., Luxembourg | 33083 |
| Ellmer & Co S.A., Luxembourg 33118 | Novatherm Properties S.A., Luxembourg | 33083 |
| Eurohan S.A., Wiltz | Paras International S.A., Strassen | 33111 |
| European Logistics S.A., Luxembourg 33118 | Paringes Holding S.A., Luxembourg | 33087 |
| European Logistics S.A., Luxembourg 33118 | Piper S.A., Luxembourg | 33118 |
| FGM-Holding AG, Weiswampach 33081 | Polu, S.à r.l., Bettborn | 33082 |
| FMP Italy, S.à r.I., Luxembourg 33111 | Psaltis S.A., Wiltz | 33074 |
| FSL Investment Corporation Holding S.A., Luxem- | Ranbiwa Properties S.A., Luxembourg | 33096 |
| bourg 33117 | Reisdorff Invest S.A., Weiswampach | 33076 |
| Garage V. Schartz S.A., Ettelbruck | S.C.I. B.C., Redange | 33079 |
| Gora Participations S.A., Luxembourg 33104 | S.I.T.P., Société Internationale de Travaux | |
| Grep Thionville III, S.à r.l., Luxembourg | Publics S.A., Diekirch | 33077 |
| Groupe RD S.A., Beckerich | Statera Management S.A., Diekirch | 33080 |
| Groupe RD S.A., Beckerich | Stephens & Sons Holding S.A., Luxembourg | 33117 |
| Harmonie Union Troisvierges (HUT), A.s.b.l., | Team Finance S.A.H., Wiltz | 33083 |
| Troisvierges | Tolexi Invest Corp. S.A., Luxembourg | 33090 |
| Hifi Immobilière S.A., Luxembourg 33088 | Two I.C. Finance S.A., Luxembourg | 33112 |
| Hôtel Braas Soeurs, S.e.n.c., Eschdorf 33084 | Uniker Investments Holding S.A., Luxembourg | 33108 |
| ICT Europe, Information & Communication Tech- | WillII A.G., Wasserbillig | 33110 |
| nologies Europe S.A., Strassen | WillII A.G., Wasserbillig | 33111 |
| ICT Europe, Information & Communication Tech- | Xerial Holding S.A., Luxembourg | 33107 |
| nologies Europe S.A., Strassen | | |



MÄNNERKOUER ATERTDAUL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 2A, rue de Reichlange.

R. C. Luxembourg F 281.

Il a été décidé en outre lors de la réunion du comité - directeur du 11 novembre 2005 de changer le siège de l'association de Redange vers 2A, rue de Reichlange, L-8545 Niederpallen.

Niederpallen, le 30 novembre 2005.

E. Muller / P. Mehlen

Le président / Le secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2005, réf. DSO-BL00138. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903884.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

PSALTIS, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 99.135.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 26 septembre 2005 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:
- DELMA & Cie, S.à r.l.
- SOLFICORP S.A.
- 2) De nommer deux administrateurs pour une période de 6 années:

La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen,

La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

3) De proroger le mandat de M. P. Schmitz pour une période de 6 années.

Il reste Administrateur-délégué.

4) De proroger le mandat de FIDOMES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 12 octobre 2005, réf. DSO-BJ00090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903863.3/825/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2005.

BRASSERIE LAUSDORN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9968 Lausdorn. R. C. Luxembourg B 92.184.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 12 décembre 2005

Le lundi 12 décembre 2005 à 9.30 heures se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les associés de la société à responsabilité limitée BRASSERIE LAUSDORN au siège à Lausdorn.

Sont présents:

- 1. Madame Maria de Fatima Concalves, femme de charge, demeurant à L-9964 Huldange, propriétaire de 50 parts sociales;
- 2. Monsieur Belarmino Gomes Perdigao, maître d'hôtel, demeurant à L-9964 Huldange, propriétaire de 50 parts sociales.

Les présents sous 1. et 2. déclarent être propriétaire de l'intégralité des 100 parts sociales de la société à responsabilité limitée BRASSERIE LAUSDORN.

Les associés prennent à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Gomes Belarmino, demeurant à Huldange, est nommé gérant technique pour la branche restauration et pour la branche du débit de boissons. La société est engagée pour le département restauration et débit boissons à la cosignature obligatoire de Monsieur Gomes Belarmino.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10.00 heures et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal est dressé et signé des présents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Concalves / B. Gomes

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2005, réf. DSO-BL00156. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903925.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 décembre 2005.



LOTUS BLEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbrück. R. C. Luxembourg B 98.621.

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu

- Monsieur Martin Ackermann, commerçant, né à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1962, demeurant à L-9519 Wiltz, 30, route d'Ettelbrück,

lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée LOTUS BLEU, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 7 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 260 du 4 mars 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 avril 2004, publié au dudit Mémorial C, numéro 620 du 16 juin 2004;
 - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 98.621;
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingtcinq euros (125,- EUR) chacune;
- que le comparant représente 99% du capital de la société à responsabilité limitée LOTUS BLEU, S.à r.l., avec siège social à L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbrück, et peut valablement délibérer conformément à l'article 194 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
 - que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant, agissant comme prédit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Le prénommé Monsieur Martin Ackermann cède par les présentes quatre-vingt-dix-huit de ses parts sociales de la société LOTUS BLEU, S.à r.l. comme suit:

- quarante-neuf (49) parts sociales à Madame Marie-Jeanne Franck, crédirentière, né à Remich, le 17 juillet 1929, demeurant à L-9519 Wiltz, 30, route d'Ettelbrück, ici représentée par Monsieur Martin Ackermann, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Wiltz, le 15 novembre 2005,

laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci;

- quarante-neuf (49) parts sociales à Monsieur Michel Pierre Joseph Conrardy, ouvrier, né à Luxembourg, le 1^{er} novembre 1970, demeurant à L-2543 Luxembourg, 3, Dernier Sol.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Sont intervenus aux présentes, Madame Marie-Jeanne Franck, prénommée, ici représentée comme prédit, et Monsieur Michel Conrardy, prénommé, lesquels déclarent accepter les prédites cessions.

Ils déclarent encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société LOTUS BLEU, S.à r.l.

Prix

Le cédant et les cessionnaires déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de cinq mille et un euros (5.001,- EUR) faisant cinq mille euros (5.000) pour les parts cédées à Monsieur Michel Conrardy, prénommé, et un euro symbolique (1,- EUR) pour les parts cédées à Madame Marie-Jeanne Franck, prénommée.

Le cédant reconnaît avoir reçu des cessionnaires prénommés l'intégralité du prix avant la signature des présentes et hors présence du notaire ce dont le cédant lui consent quittance et titre.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Martin Ackermann agissant en sa qualité de gérant de la société, ayant le pouvoir de signer seul, déclare accepter lesdites cessions au nom de la société LOTUS BLEU, S.à r.l. conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les associés représentant 99% du capital social de la société à responsabilité limitée LOTUS BLEU, S.à r.l. ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident, en conséquence des cessions de parts ci-avant de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

| 1 Monsieur Martin Ackermann, prénommé, une part | 1 |
|--|------|
| 2 Monsieur Michel Conrardy, prénommé, quarante-neuf parts | 49 |
| 3 Madame Marie-Jeanne Franck, prénommée, quarante-neuf parts | 49 |
| 4 Madame Junmin Tang, commerçante, demeurant à Wiltz, une part | 1 |
| Total des parts: cent parts | 100» |



Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 880,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M. Ackermann, M.P.J. Conrardy, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 novembre 2005, vol. 319, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 novembre 2005.

A. Holtz.

(903935.3/2724/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

LOTUS BLEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbrück. R. C. Luxembourg B 98.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 novembre 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(903936.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

REISDORFF INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot. R. C. Luxembourg B 93.604.

Conformément aux décisions prises lors de sa réunion du 10 décembre 2004, le Conseil d'Administration a constaté, en date du 17 décembre 2004, avoir reçu, de la part des actionnaires, le montant total de EUR 120.920,14, à titre de libération partielle du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 novembre 2005.

Pour REISDORFF INVEST S.A., Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2005, réf. DSO-BK00155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903937.4/667/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

CARLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, 18, route d'Ettelbruck. R. C. Luxembourg B 92.023.

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu

- 1) Monsieur Mike Lemos Fernandes, vendeur d'automobiles, demeurant à L-9440 Vianden, 35, rue Edouard Wolff,
- 2) Mademoiselle Elisabeth Simoes, employée privée, demeurant à L-9440 Vianden, 35, rue Edouard Wolff,

seuls associés de la société à responsabilité limitée CARLAND, S.à r.l., avec siège social à L- 9230 Diekirch, 18, route d'Ettelbruck,

constituée initialement avec siège à Ettelbruck, suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 23.828 de l'année 2002, modifié suivant acte du même notaire en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial C, page 61.591 de l'année 2002;

et dont le siège a été transféré à Diekirch, suivant acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par le même notaire en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial C, page 70.387 de l'année 2002,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit la cession de parts intervenue dans ladite société, d'un commun accord de tous les associés:



Monsieur Mike Lemos Fernandes, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Elisabeth Simoes, préqualifiée et ceacceptant, deux cent soixante-quinze (275) parts sociales lui appartenant dans la susdite société. Le prix de cette cession de parts fera l'obiet d'un règlement séparé entre parties.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par tous les associés, représentant l'intégralité du capital social.

Suite à la cession de parts qui précède, les parts sociales de la société à responsabilité limitée CARLAND, S.à r.l., d'une valeur nominale de trente euros (EUR 30,-) chacune, sont actuellement réparties comme suit:

| a) Monsieur Mike Lemos Fernandes possède cent parts sociales | 100 |
|---|-----|
| b) Mademoiselle Elisabeth Simoes possède quatre cent parts sociales | 400 |
| Total: cing cents parts sociales | 500 |

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lemos Fernandes, E. Simoes, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, vol. 616, fol. 93, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 19 décembre 2005.

P. Probst.

(904009.3/4917/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2005.

D & H DESIGN CARRELAGE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9233 Diekirch, 57, avenue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 92.694.

AUSZUG

Aus einer Urkunde des Notars Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch, vom 24. November 2005, einregistriert in Diekirch, am 25. November 2005, Band 616, Nummer 88, Feld 1,

geht hervor dass, nach Abtretung von Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung D & H DESIGN CARRELAGE, S.à r.l., mit Sitz in L-9233 Diekirch, 57, avenue de la Gare,

gegründet zufolge Urkunde des Notars Urbain Tholl, mit Amtswohnsitz in Mersch vom 25. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Seite 22.025 von 2003,

sich das Gesellschaftskapital wie folgt verteilt.

| 1. Herr Rainer Heinen, administrativer Geschäftsführer, neunzig Gesellschaftsanteile | 90 |
|--|-----|
| 2. Herr Maik Hempel, technischer Geschäftsführer, zehn Anteile | 10 |
| Total: hundert Gesellschaftsanteile | 100 |

Der Rücktritt von Herrn Alfred Adam, von seinem Mandat als administrativer Geschäftsführer wird angenommen.

Herr Rainer Heinen wird als administrativer, Herr Maik Hempel als technischer Geschäftsführer bestätigt.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 12. Dezember 2005.

F. Unsen

Notaire

(903938.4/234/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

S.I.T.P., SOCIETE INTERNATIONALE DE TRAVAUX PUBLICS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9231 Diekirch, 3, rue des Fleurs.

H. R. Luxemburg B 91.527.

Sehr geehrte Damen und Herren,

hiermit teilen wir Ihnen mit, dass wir unseren Firmensitz verlegt haben. Unsere neue Adresse lautet: Firma S.I.T.P. - S.A., 3, rue des Fleurs, L-9231 Diekirch.

Diekirch, den 8. Dezember 2005.

S.I.T.P. - S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2005, réf. DSO-BL00413. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(904113.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.



IMMOPLAN-BENELUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9838 Untereisenbach, 7, Haaptstrooss. H. R. Luxemburg B 111.038.

Außerordentliche Generalversammlung vom 14. Dezember 2005

Im Jahre zweitausendundfünf, den vierzehnten Dezember, am Gesellschaftssitz in Untereisenbach, 7, Haaptstrooss, sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen die Aktionäre der Gesellschaft IMMOPLAN-BENELUX S.A. gegruendet gemaess Akt vor dem instrumentierenden Notar Fernand Unsen in L-Diekirch am 28. September 2005, eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 111.038.

Die Sitzung wird eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Hermann-Josef Lenz, Privatbeamter, wohnhaft zu B-4780 St.Vith, Hinderhausen 82.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretär Frau Petra Hoffmann, Sekretärin, wohnhaft zu B-4780 St.Vith, Hinderhausen 82

Der Präsident benennt als Stimmzähler Herrn Lutz Schrammeck, wohnhaft zu L-9753 Heinerscheid, Maison 13.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

- I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:
- Entlassung des Verwaltungsratsmitgliedes Matthias Iding,
- Ernennung eines neuen Verwaltungstatsmitgliedes.
- II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:
- 1) Das Mitglied des Verwaltungsrates Herr Matthias Iding, Kaufmann, geb. am 4. Januar 1964 in D-Essen, wohnhaft in Rheinstrasse 289A, D-50389 Wesseling, wird mit heutigem Datum entlassen.
- 2) Zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates wird ernannt bis zur Generalversammlung im Jahre 2011 Herr Achim Koch, Privatbeamter, geb. am 25. August 1978 in D-Prüm, wohnhaft in In der Enz 4A, D-54673 Neuerburg.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Untereisenbach, den 14. Dezember 2005.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2005, réf. DSO-BL00191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903944.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

GROUPE RD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss. R. C. Luxembourg B 99.811.

L'an deux mille cinq, le deux décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUPE RD S.A., avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal constituée sous la dénomination DAUMESNIL & COLLET S.A. suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 31 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 1996 page 25466, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, de résidence à Sanem, en date du 4 novembre 1998, publié au dudit Mémorial C, numéro 49 du 27 janvier 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2004, publié au dudit Mémorial C, numéro 620 du 16 juin 2004,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.811. L'assemblée est ouverte à 9.45 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59 Kerkhofstraat

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Goldenberg, employée privée, demeurant à Châtillon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Diekirch à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et la modification subséquente de l'article deux première phrase des statuts comme suit:

«Art. 2. (première phrase). Le siège social de la société est établi à Beckerich.»

- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.



Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Diekirch à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et de modifier en conséquence l'article deux première phrase des statuts comme suit:

«Art. 2. (première phrase). Le siège social de la société est établi à Beckerich.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.15 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: W. Francken, M. Goldenberg, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 décembre 2005, vol. 319, fol. 85, case 2. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 décembre 2005.

A. Holtz.

(904016.3/2724/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2005.

GROUPE RD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss. R. C. Luxembourg B 99.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 décembre 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(904017.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2005.

S.C.I. B.C., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8510 Redange, 21, Grand-rue. R. C. Luxembourg E 2.470.

DISSOLUTION

L'an deux mille cing, le neuf novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Louis Copus, masseur-kinésithérapeute, époux de Madame Catherine Chevet, demeurant à L-8805 Rambrouch, 39, rue Principale,

Né à B-Arlon le 6 septembre 1962 (1962 0906 096),

Marié sous le régime de la séparation de biens, aux termes de son acte de changement de régime matrimonial reçu par le notaire Robert Schuman, alors de résidence à Rambrouch, en date du 18 juillet 1991,

2.- Monsieur Jean-Pierre Buchet, masseur-kinésithérapeute, époux de Madame Yvonne Blockhuys, demeurant à L-8826 Perlé, 33, rue des Champs,

né à B-Ixelles le 13 juin 1953 (1953 0613 219),

Marié sous le régime de la séparation de biens, aux termes de son contrat de mariage reçu par le notaire Pierre Erneux, de résidence à B-Strainchamps, en date du 10 juin 1989.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Ils sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. B.C. avec siège social à L-8510 Redange, 21, Grandrue, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1991, publié au Mémorial C page 12025 de 1992 (1991 7001 297).
- II.- Le capital de la société est fixé à un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs, soit actuellement trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents (37.184,03 EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) parts d'intérêts d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs, soit vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR), chacune, entièrement souscrites et libérées par les comparants chacun pour moitié.

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:



- ils ont décidé de dissoudre et de liquider la société,
- ils ont déclaré que la société a cessé toutes ses activités et en conséquence ils prononcent sa dissolution,
- ils donnent pleine et entière décharge aux gérants,
- ils déclarent que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'ils répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés au prorata de leur participation, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.
 - Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
 - Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Les comparants déclarent en outre que l'actif de la société comprend l'immeuble suivant:

Une maison d'habitation avec place et toutes appartenances et dépendances, sise à Redange, Grand-rue, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Redange, section D de Redange:

Numéro 55/5353, lieudit «Grand-rue», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 8 ares 56 centiares,

Numéro 55/5354, même lieudit, place, contenant 24 centiares.

Titre de propriété

Le prédit immeuble appartient à la S.C.I. B.C. pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 1991, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 13 janvier 1992, volume 795, numéro 113.

Le prédit immeuble est estimé à deux cent seize mille (216.000,-) euros.

En conséquence de ce qui précède, le prédit immeuble appartient désormais à chacun des comparants pour une

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. Copus, J.-P. Buchet, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2005, vol. 433, fol. 87, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 2005.

U. Tholl.

(904123.3/232/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

STATERA MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft, (anc. STATERA FINANCE MANAGEMENT S.A.).

Gesellschaftssitz: Diekirch. H. R. Luxemburg B 95.196.

Im Jahre zweitausendfünf, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft STATERA FINANCE MANAGEMENT S.A., mit Sitz zu Diekirch, R.C.S.L. Nummer B 95.196, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Blatt 2.461 vom 17. Januar 2003.

 $\label{eq:linear_problem} \mbox{Die Versammlung wurde er\"{o}ffnet unter dem Vorsitz von Herrn Paul M\"{u}ller, Privatbeamter, wohnhaft zu Siebenaler.}$

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Herrn Nico Simon, Notarschreiber, wohnhaft zu Weiswampach.

Die Versammlung wählt zur Stimmenprüferin Dame Christine Noël, Notarschreiberin, wohnhaft zu B-Morhet.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

- 1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, den Schriftführer, die Stimmenprüferin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.
- 2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die dreihundertzehn (310) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.
 - 3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:
 - Umbenennung der Gesellschaft und somit Abänderung des ersten Abschnitts des ersten Artikels der Statuten.
 - Abänderung des letzten Abschnitts des fünften Artikels der Statuten betreffend die Vertretung der Gesellschaft.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheissen wurde, wurden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Umwandlung der Gesellschaftsbezeichnung in STATERA MANAGEMENT S.A. Somit erhält Artikel 1 Abschnitt 1 der Statuten folgenden Wortlaut:

«Unter der Bezeichnung STATERA MANAGEMENT S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.»



Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den letzten Abschnitt des fünften Artikels der Statuten abzuändern und durch folgenden Text zu ersetzen:

«Die Gesellschaft wird unter allen Umständen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Direktors, es sein denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf tausendhundertfünfzig Euro (EUR 1.150,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, N. Simon, Ch. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 octobre 2005, vol. 433, fol. 67, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt. Mersch, den 19. Dezember 2005.

U. Tholl.

(904124.3/232/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

FGM-HOLDING AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot. H. R. Luxemburg B 102.697.

Außerordentliche Generalversammlung vom 1. Dezember 2005

Im Jahre zweitausendfünf, den ersten Dezember, sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft FGM-HOLDING AG, mit Sitz in Weiswampach, gegründet am 25. März 1994 vor dem instrumentierenden Notar Paul Bettingen in Wiltz, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 102.697, zu einer außerordentlichen Generalversammlung am Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Herbert März, Kaufmann, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 117, rte de Stavelot.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin Frau Rita Savitskaia, Kauffrau, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 117, rte de Stavelot.

Der Präsident benennt als Stimmenzählerin Frau Margit Cremer, Kauffrau, wohnhaft in D-52080 Aachen, Brückstr. 84.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

- I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:
- a. Entlassung des gesamten Verwaltungsrates,
- b. Ernennung eines neuen Verwaltungsrates,
- c. Entlassung des Rechnungskommissars U-Büro,
- d. Ernennung eines neuen Rechnungskommissars.
- II. Es wird festgestellt, dass die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:
 - 1. Der gesamte Verwaltungsrat und der Kommissar werden mit heutigem Datum entlassen.
- 2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung im Jahr 2011:
- a. Herr Herbert März, geb. am 31. März 1957 in Prüm, Kaufmann, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot
- b. Frau Rita Savitskaia, geb. am 4. November 1967 in Luninez, Kauffrau, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
- c. Frau Anxhela Gashi, geb. am 26. Februar 1978 in Berat, Kauffrau, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot

Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt Herr Herbert März, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird ab heutigem Datum vertreten durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates.

3. Zum Rechnungskommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren: Die Firma IMMO DU CHATEAU S.A. mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, vertreten durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrats Herrn Herbert März, vorbenannt.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Weiswampach, den 1. Dezember 2005.



Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2005, réf. DSO-BL00028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903945.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

POLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 23, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 106.435.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 septembre 2005 tenue à Luxembourg à 16.00 heures

Suite à une cession de parts intervenue entre Monsieur Carlo Birel, demeurant à L-8034 Strassen, 1A, rue Michel Lentz, et Madame Diane Peiffer, demeurant à L-8034 Strassen, 1A, rue Michel Lentz, en date du 19 septembre 2005, la nouvelle répartition des parts sociales de la société POLU, S.à r.l. qui est acceptée par L'AGE, s'établit comme suit:

| Monsieur Barend Winston Schagen, demeurant à L-7970 Bissen, 20, rue Jean-Pierre Echer . | 50 parts | soit 50% |
|--|----------|----------|
| Madame Diane Peiffer, demeurant à L-8034 Strassen, 1A, rue Michel Lentz | 30 parts | soit 30% |
| La société GEFCO PARTICIPATIONS S.A. avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Wester, inscrite au registre du commerce et des société sous le numéro B 64.277 | 20 parts | soit 20% |
| Total | | 100% |

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00137. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903965.4/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 décembre 2005.

LUXSTUDIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 2-4, Chemin des Douaniers.

R. C. Luxembourg B 96.258.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2005

Conseil d'administration

L'Assemblée générale extraordinaire a décidé de renouveler rétroactivement à la date du 21 juin 2005 le mandat des administrateurs suivants:

- Lilian Eche, demeurant rue Haute 403C, 4870 Fraipont, Belgique;
- Clément Calvet, demeurant 14, bld Edgar Quinet, 75014 Paris, France;
- Patrice Jouannin, demeurant 29bis, avenue du Plessis-Trévise, 94420 Le Plessis-Trévise, France;
- M. Christian Davin, demeurant 6, rue Neuve Popincourt, 75011 Paris, France.

Le mandat des administrateurs ainsi renouvelé prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.

Administrateur-délégué

L'Assemblée générale extraordinaire a décidé de renouveler rétroactivement à la date du 21 juin 2005 le mandat de l'administrateur-délégué M. Christian Davin. Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur.

Doncols, le 19 juillet 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903981.3/1137/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 décembre 2005.

LUCIDE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 93.809.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01342, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003119.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.



TEAM FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 103.348.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 26 octobre 2005 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission de l'administrateur suivant:
- OPTA S.A.
- 2) De proroger les mandats des administrateurs suivants pour une période de 6 années:
- M. Van Lier Jean Baptiste Pascal,
- M. Roosenboom Johannes.
- 3) De proroger le mandat de FIDOMES, S.à r.l. pour une période de 6 années en tant que commissaire aux comptes. Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903984.2/825/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

EUROHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9540 Wiltz, 26, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 104.040.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01344, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003139.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

NOVATHERM PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 86.941.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01330, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003173.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

NOVATHERM PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 86.941.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003171.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

NOVATHERM PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 86.941.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01327, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003168.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.



HÔTEL BRAAS SOEURS, Société en nom collectif.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 1, an Haesbich. R. C. Luxembourg B 92.767.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Emile Braas, hôtelier e.r., demeurant à L-9150 Eschdorf, 1, an Haesbich;
- 2) Monsieur Guillaume Braas, hôtelier, demeurant à L-9150 Eschdorf, 1, an Haesbich,

les prénommés seuls associés de la société en nom collectif HOTEL BRAAS SOEURS (matr. 1963 2000 157), avec siège social à L-9150 Eschdorf, 1, an Haesbich,

constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Rambrouch en date du 14 décembre 1963, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 7 du 1er février 1964,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, ont requis le notaire d'acter:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale avec effet immédiat;
- que les comparants décident de la dissoudre avec effet immédiat;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile de Monsieur Guillaume Braas.

Frais

Les frais des présentes sont solidairement à charge des comparants.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Braas, G. Braas, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, vol. 616, fol. 92, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 19 décembre 2005.

P. Probst.

(904010.3/4917/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2005.

IMMO DU CHÂTEAU S.A., Aktiengesellschaft, (anc. CHÂTEAU DE WEISWAMPACH A.G.).

Gesellschaftssitz: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg. H. R. Luxemburg B 91.685.

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft CHÂTEAU DE WEISWAMPACH A.G. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot,

gegründet zufolge Urkunde des Notars Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven vom 15. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 210 du 26 mars 1999,

 $zu\ einer\ ausserordentlichen\ Generalversammlung\ zusammengetreten.$

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Hermann-Josef Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

Zum Sekretär wird Dame Gaby Reiff, Privatbeamtin, wohnhaft in L-9452 Bettel, 16, op der Ho, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herr Mike Kirsch, Privatbeamter, wohnhaft in L-7732 Colmar-Berg, 4, rue Leseberg.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

- II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:
- Namensänderung in IMMO DU CHÂTEAU S.A.;
- Änderung des Gesellschaftszweckes;
- Verlegung des Gesellschaftssitzes;
- Verlängerung der Mandate des Verwaltungsrates um weitere sechs Jahre bis zur Generalversammlung im Jahre 2011;
- Entlassung und Neueinsetzung des Kommissars.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:



Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Namen der Gesellschaft und somit Artikel 1 der Statuten wie folgt zu ändern:

«Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung IMMO DU CHÂTEAU S.A. gegründet.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck, und somit Artikel 4 der Statuten wie folgt zu ändern:

«Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf und die wirtschaftliche Verwertung von Immobilien, Antiquitäten, Kunst, Schmuck, Gold und anderen Wertgegenständen, sowie Import und Export von Waren aller Art. Die Gesellschaft kann auch als Agent oder Makler handelnd für jede Person, Firma oder Gesellschaft, alle Zwischenverträge übernehmen und ausführen, und alle Geschäfte der Gesellschaft tätigen mittels Agenten, Maklern, Unterhändlern im Grossherzogtum Luxembourg wie auch im Ausland, sowie Beteiligungen an inländischen wie ausländischen Unternehmen aufnehmen, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, und jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.»

Dritter Reschlus

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg zu verlegen, und somit Artikel 2 der Statuten wie folgt zu ändern:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Mandate sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung 2011 zu verlängern.

Als Vorsitzender des Verwaltungsrates wird herr Herbert März ernannt.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in Weiswampach, an, erteilt der Gesellschaft Entlast und ernennt zum neuen Kommissar:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROTAX, S.à r.l., mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

Kosten

Die Kosten und Gebühren welcher der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf achthundert (800) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben. Gezeichnet: H.-J. Lenz, G. Reiff, M. Kirsch, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2005, vol. 616, fol. 88, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 8. Dezember 2005.

F. Unsen.

(904127.3/234/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

NOUVELLE OPTILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 61.760.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Théodore dit Tit Kirsch, maître-opticien, demeurant à L-1230 Luxembourg, 12, rue Jean Bertels;
- 2.- Monsieur Marcel Hobes, maître-opticien, demeurant à L-4930 Bascharage, 51, boulevard J.F. Kennedy. Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:
- 1. Monsieur Tit Kirsch et Monsieur Marcel Hobes, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NOUVELLE OPTILUX, S.à r.l., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial «La Belle Etoile», constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 115 du 23 février 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1191 du 13 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 61.760.
- 2. Monsieur Tit Kirsch, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Marcel Hobes, prénommé, ici présent et ce acceptant, les huit cent vingt-cinq (825) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée NOUVELLE OPTILUX, S.à r.l., prénommée.



La cession qui précède est faite moyennant le prix de cent mille euros (EUR 100.000,-), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jourd'hui des parts lui cédées, mais il n'aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives qu'à partir du 1^{er} janvier 2006.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 1er janvier 2006.

- 4. Tous les associés déclarent expressément accepter la cession de parts qui précède.
- 5. Monsieur Tit Kirsch et Monsieur Marcel Hobes, prénommés, agissant en leurs qualités de gérants de la société, déclarent accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.
- 6. Ensuite, Monsieur Marcel Hobes, prénommé, seul associé de la société qui est désormais une société à responsabilité limitée unipersonnelle après réalisation de cette cession de parts, décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Les mille cinq cents (1.500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Marcel Hobes, maître-opticien, demeurant à L-4930 Bascharage, 51, boulevard J.F. Kennedy.»

10. Ensuite, Monsieur Tit Kirsch, prénommé, déclare démissionner de ses fonctions de gérant administratif de la société, avec effet au 31 décembre 2005 à 24.00 heures.

L'associé unique déclare accepter cette démission et de donner décharge pleine et entière au gérant sortant.

Monsieur Marcel Hobes, prénommé, est dès lors gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

- 11. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.
- 13. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Kirsch, M. Hobes, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 61, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

E. Schlesser.

(005643.3/227/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

NOUVELLE OPTILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.760.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

E. Schlesser.

(005644.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

CURITIBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 65.279.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama),

représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, suivant acte du 3 mai 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, volume 849, folio 66, case 9.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme holding CURITIBA HOLDING S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 693 du 26 septembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.279.



Que le capital de ladite société est à ce jour de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Que GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société CURITIBA HOLDING S.A.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif et a réglé tout le passif connu de la société.

Qu'en conséquence, la société CURITIBA HOLDING S.A. se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même, il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 17, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

E. Schlesser.

(005662.3/227/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

PARINGES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 27.916.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

MORWELL LIMITED, société de droit des lles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (lles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,

ici représentée par Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

en vertu d'une procuration générale datée du 1^{er} octobre 2004, dont une copie restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme holding PARINGES HOLDING S.A. avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 21 avril 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 187 du 11 juillet 1988, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hespérange, en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 451 du 13 septembre 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 27.916.

Que le capital de ladite société est à ce jour de deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 250.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.

Que MORWELL LIMITED, prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société PARINGES HOLDING S.A.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que MORWELL LIMITED, prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société PARINGES HOLDING S.A. se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même, il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Krier, E. Schlesser.



Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 16, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

E. Schlesser.

(005664.3/227/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

D.W.L. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château. R. C. Luxembourg B 98.649.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Madame Maryse Weis-Ferber, retraitée, demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue du Moulin.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter que:

Le 16 février 1995 fut constituée par acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, la société anonyme D.W.L. HOLDING S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 13 juillet 1995.

La société D.W.L. HOLDING S.A. a actuellement un capital social de quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt (49.580,-) euros, représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf (24,79) euros chacune, entièrement libérées.

La comparante s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la société D.W.L. HOLDING S.A.

Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société D.W.L. HOLDING S.A. avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société.

La comparante, agissant en sa qualité de liquidateur de la prédite société déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout payement à sa personne; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Madame Maryse Weis-Ferber, prénommée.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société D.W.L. HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Weis-Ferber, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, vol. 616, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2005.

F. Unsen.

(904128.3/234/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

HIFI IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 46.241.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 117 du 29 mars 1994.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour HIFI IMMOBILIERE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(003369.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.



CARRELAGES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schieren. R. C. Luxembourg B 96.322.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 2005

Lors de l'assemblée générale du 20 octobre 2005, les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Mme Mia Van De Berg, épouse Schaack est révoqué de son mandat de commissaire aux comptes à partir du 31 décembre 2004.

L'assemblée approuve le remplacement du commissaire aux comptes par le réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l. à partir du 1er janvier 2005.

Mersch, le 16 décembre 2005.

Pour CARRELAGES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(904135.3/568/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

CARRELAGES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schieren. R. C. Luxembourg B 96.322.

Les documents de clôture de l'année 2004 enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03362 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2005.

Pour CARRELAGES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(904136.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2005.

D.W.L. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 98.646.

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme D.W.L. IMMOBILIERE S.A. avec siège social à L-9544 Wiltz, 35, Ilôt du Château,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven en date du 16 février 1995, publié au Mémorial C numéro 302 du 1^{er} juillet 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Maryse Weis-Ferber, retraitée, demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue du Moulin.

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur André Sassel, administrateur de sociétés, demeurant à L-9776 Wilwerwiltz, 5, Cité Penscherbierg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Diederich, employé privé, demeurant à L-9674 Nocher, 4, um Knupp.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- Transfert du siège social de la société.
- II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:



Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue du Moulin, et par conséquence de modifier la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Esch-sur-Sûre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de six cents (600,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Weis-Ferber, A. Sassel, J. Diederich, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2005, vol. 616, fol. 93, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2005.

F. Unsen.

(904226.3/234/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2005.

TOLEXI INVEST CORP. S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 113.284.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1. Mr José Luis Beistegui Chirapozu, residing at Paseo de la Florida 3, 2°, Vitoria-Gasteiz, Spain, owner of 9.999 shares of the hereafter named company TOLEXI INVEST CORP.;

here represented by Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), owner of 1 share of the hereafter named company TOLEXI INVEST CORP.;

here duly represented by Mr Christian Bühlmann, prenamed.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing persons, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the Company under the laws of the British Virgin Islands TOLEXI INVEST CORP., with registered office in Tortola, Road Town, Pasea Estate, P.O. Box 3149 (British Virgin Islands), LB.C. number 205736, has been incorporated on the 12th of November 1996.
 - That the share capital of the company amounts actually to ten thousand United States Dollars (10,000.- USD).
- That the appearing parties are the sole actual partners of the said Company and that appearing persons, represented as said before, have taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The partners decide to transfer the registered office from Tortola, Road Town, Pasea Estate, P.O. Box 3149 (British Virgin Islands), to Luxembourg and to adopt the Luxembourg nationality.

Second resolution

The partners decide to adopt for the Company the following corporate purpose:

«The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of the 31st of July 1929 governing holding companies.»

Third resolution

The partners decide to adopt for the Company an unlimited duration.



Fourth resolution

The partners decide:

- to replace the ten thousand (10,000) existing shares with a par value of one United States Dollar (1.- USD) by five thousand (5,000) shares with a par value of two United States Dollars (2.- USD) each;
- to increase the share capital by the amount of seven million nine hundred and ninety-nine thousand United States Dollars (7,990,000.- USD), so as to raise it from its present amount of ten thousand United States Dollars (10,000.- USD) to eight million United States Dollars (8,000,000.- USD), by the issue of three million nine hundred and ninety-five thousand (3,995,000) new shares with a par value of two United States Dollars (2.- USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares, by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Corporation.

Fifth resolution

The partners decide to admit to the subscription of the three million nine hundred and ninety-five thousand (3,995,000) new shares Mr José Luis Beistegui Chirapozu, prenamed.

Subscription and payment

Furthermore Mr José Luis Beistegui Chirapozu, prenamed, here represented by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe the entire increase of the share capital and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the company TOLEXI INVEST CORP., and by cancellation of such claim by seven million nine hundred and ninety-nine thousand United States Dollars (7,990,000.- USD).

The transfer of the registered office and the pre-named claim have been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Mr Jean Bernard Zeimet, L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, who concludes as follows:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la transformation de TOLEXI INVEST CORP., société des lles Vierges Britanniques, en société anonyme de droit luxembourgeois.

De la même façon, est sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport de 7.990.000 USD, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 3.995.000 actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.»

Such report, after signature ne varietur by the appearing person and the notary will remain here annexed to be formalised.

Sixth resolution

The partners decide to increase the share capital by the amount of two hundred and thirty-four thousand United States Dollars (234,000.- USD), so as to raise it from its present amount of eight million United States Dollars (8,000,000.- USD) to eight million two hundred and thirty-four thousand United States Dollars (8,234,000.- USD), by the issue of one hundred and seventeen thousand (117,000) new shares with a par value of two United States Dollars (2.- USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and payment

The one hundred and seventeen thousand (117,000) new shares have been subscribed, with the agreement of all the partners of the company, by the afore-named Mr José Luis Beistegui Chirapozu, prenamed.

The sum of two hundred and thirty-four thousand United States Dollars (234,000.- USD), is forthwith at the free disposal of the company TOLEXI INVEST CORP., as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Seventh resolution

The partners decide to adopt for the Company the legal form of a Stock Company governed by the laws of Luxembourg and state that the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg is not to be considered as a constitution of a new Company.

Eighth resolution

The partners decide to adopt for the Company:

- a) the name TOLEXI INVEST CORP. S.A.;
- b) a fiscal year beginning on January 1st and ending on December 31st of each year;
- c) the following articles of association of a Luxembourg Stock Company:

Articles of association

- **Art. 1.** There hereby exists a Luxembourg Stock Company («société anonyme») under the name of TOLEXI INVEST CORP. S.A.
 - Art. 2. The Company is established for an unlimited period.
 - Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economical or social, which



would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of the 31st of July 1929 governing holding companies.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at eight million two hundred and thirty-four thousand United States Dollars (8,234,000.- USD), represented by four million one hundred and seventeen thousand (4,117,000) shares of a par value of two United States Dollars (2.- USD) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of share-holders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, who elect a president among themselves.

The mandates of the members of the Board of Directors cannot exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence

In particular, it may arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

The Company is committed either by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of the Delegate of the Board.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated at that purpose by the Board of Directors.
 - Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more Auditors.

Their mandate may not exceed six years.

- Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31 of the same year.
- **Art. 11.** The annual General Meeting is held on the first Wednesday of June at 06.00 p.m. the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.
 - **Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or rati any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Ninth resolution

The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one. The following have been appointed as Directors:

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- Maître Christophe Antinori, lawyer at the Court, born at Woippy (France), on the 8th of September 1971, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse;



- Mr Alexandre Taskiran, private employee, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

The following has been appointed as statutory Auditor:

The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.

The term of office of the Directors and the statutory Auditor shall be for six years.

Tenth resolution

The Company's registered office shall be in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Eleventh resolution

The actual financial year ends on the 31st of December 2005.

The first General Meeting will be held in the year 2006.

Declaration - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at seventy-five thousand five hundred Euro. The share capital is valued at 7,039,411.81 Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg; on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur José Luis Beistegui Chirapozu, demeurant à Paseo de la Florida 3, 2°, Vitoria-Gasteiz, propriétaire de 9.999 parts sociales de la société ci-après désignée TOLEXI INVEST CORP.;

ici représentée par Monsieur Christian Bühlmann, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (U.S.A.), propriétaire de 1 part sociale de la société ci-après désignée TOLEXI INVEST CORP.;

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société de droit des lles Vierges Britanniques TOLEXI INVEST CORP., avec siège social à Tortola, Road Town, Pasea Estate, P.O. Box 3149 (lles Vierges Britanniques), I.B.C. numéro 205736, a été constituée en date du 12 novembre 1996.
 - Que le capital social de la société s'élève actuellement à dix mille dollars des Etats-Unis (10,000.- USD).
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Tortola, Road Town, Pasea Estate, P.O. Box (lles Vierges Britanniques) à Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés décident d'adopter pour la société l'objet social suivant:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.



D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Troisième résolution

Les associés décident d'adopter pour la société une durée illimitée.

Quatrième résolution

Les associés décident:

- décident de remplacer les dix mille (10.000) parts sociales existantes avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,- USD) par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune;
- d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis (7.990.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de dix mille dollars des Etats-Unis (10.000,-USD) à huit millions de dollars des Etats-Unis (8.000.000,- USD) par l'émission de trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille (3.995.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible contre la société.

Cinquième résolution

Les associés décident d'admettre à la souscription des trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille (3.995.000) actions nouvelles Monsieur José Luis Beistegui Chirapozu, prénommé.

Souscription et libération

Ensuite Monsieur José Luis Beistegui Chirapozu, prénommé, représentée en vertu de la procuration ci-avant mentionné:

a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la société TOLEXI INVEST CORP., et en annulation de cette même créance à concurrence de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis (7.990.000,- USD).

Le transfert du siège social et la créance prémentionnée font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet, L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la transformation de TOLEXI INVEST CORP., société des lles Vierges Britanniques, en société anonyme de droit luxembourgeois.

De la même façon, est sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport de 7.990.000 USD, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 3.995.000 actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.»

Ledit rapport, signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent trente-quatre mille dollars des Etats-Unis (234.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de huit millions de dollars des Etats-Unis (8.000.000,- USD) à huit millions deux cent trente-quatre mille dollars des Etats-Unis (8.234.000,- USD), par la création et l'émission de cent dix-sept mille (117.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les cent dix-sept mille (117.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par Monsieur José Luis Beistegui Chirapozu, préqualifié.

La somme de deux cent trente-quatre mille dollars des Etats-Unis (234.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société TOLEXI INVEST CORP., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Septième résolution

Les associés décident d'adopter pour la société la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois et déclarent que ce transfert du siège social à Luxembourg n'est pas à considérer comme une constitution d'une nouvelle société.

Huitième résolution

Les associés décident d'adopter pour la société:

- a) la dénomination sociale de TOLEXI INVEST CORP. S.A.;
- b) une année sociale commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année;
- c) les statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise:



STATUTS

- **Art. 1**er. Il existe par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TOLEXI INVEST CORP. S.A.
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à huit millions deux cent trente-quatre mille dollars des Etats-Unis (8.234.000,- USD), représenté par quatre millions cent dix-sept mille (4.117.000) actions, chacune d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
 - Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.



Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Neuvième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Christian Bühlmann, expert comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant profession-nellement à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse;
- Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes été fixée à six ans.

Dixième résolution

Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de soixante-quinze mille cinq cents euros.

Le capital social est évalué à 7.039.411,81 euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2005, vol. 534, fol. 96, case 3. – Reçu 70.394,12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2006.

. Seckler

(005898.3/231/384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

RANBIWA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 113.260.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company RANBIWA PROPERTIES S.A., with its registered office in Tortola, 24 De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay I, Road Town (British Virgin Islands), incorporated on the 26th of October 1994, registered in the Register of the «International Business Companies» of the British Virgin Islands under IBC number 131559, having a subscribed capital set at thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR).

The meeting is opened by Mrs Marie-Fiore Ries-Bonani, private employee, residing professionally at Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Romaine Scheifer-Gillen, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxy-holders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares, representing the entire capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.
 - III. The agenda of the meeting is the following:



Agenda:

- 1) Transfer of the registered office from Tortola (British Virgin Islands) to L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont (Grand Duchy of Luxembourg), and adoption by the Company of the Luxembourg nationality.
 - 2) Transformation of the Company into a stock company («société anonyme»).
 - 3) Adoption of the following corporate purpose:

«The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance. In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of July 31, 1929 governing holding companies.»

- 4) Replacement of the 31,000 existing shares with a par value of 1.- EUR each by 310 shares with a par value of 100.- EUR each.
 - 5) Adoption of new articles of association.
 - 6) Statutory nominations.
 - 7) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from Tortola, 24 De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay I, Road Town (British Virgin Islands), to L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont (Grand Duchy of Luxembourg), and to adopt by the Company the Luxembourg nationality.

This transfer is certified by a report of the independent auditor Mr Marco Ries, L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, of the 4th of October 2005, in conformity with the stipulations of article 26-1 of the companies law and the conclusion of which is the following:

«Conclusion

Sur base de ce qui précède, nous n'avons par d'observation à formuler sur la valeur globale du capital social de la Société auparavant du droit des lles Vierges Britanniques, qui équivaut au moins au nombre et à la valeur nominale des actions pour la contrepartie de 31.000,- EUR de RANBIWA PROPERTIES S.A. (une société de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie.»

This report, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The meeting decides to transform the Company into a stock company (société anonyme).

Third resolution

The meeting decides to adopt the following corporate object:

«The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance. In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of July 31, 1929 governing holding companies.»

Fourth resolution

The meeting decides to replace the thirty-one thousand (31,000) existing shares with a par value of one Euro (1.-EUR) by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Fifth resolution

The meeting decides to adopt for the company the articles of association of a Luxembourg stock company in English and French, the English version prevailing:

- «Art. 1. There exists a Luxembourg stock company (société anonyme) under the title of «RANBIWA PROPERTIES S.A.»
 - Art. 2. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 3.** The Head Office of the Company is at Luxembourg. It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.



In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of July 31, 1929 governing holding companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

- Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.
- **Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors can lend or borrow for a short or a long term, even by the emission of bonds with or without garantuee, these bonds may be, with the previous authorization of the general extraordinary meeting of the shareholders, converted in shares.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.
 - Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.
 - Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31 of the same year.
- **Art. 11.** The annual General Meeting is held on the last Friday in the month of April at 11 a.m. at the Company's Head Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.
- **Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Sixth resolution

The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.

The following have been appointed as Directors:

- Mrs Marie-Fiore Ries-Bonani, private employee, born at Esch-sur-Alzette, on the 13th of November 1949, residing professionally at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Mr Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, born at Esch-sur-Alzette, on the 4th of May 1943, residing professionally at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Mr Vincenzo Arno', masters of law, born at Luxembourg, on the 20 of May 1963, residing professionally at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The following has been appointed as statutory Auditor:

Mr Mohammed Kara, expert-comptable, born at Oum Toub-Denaira (Algeria), on the 21st of July 1954, professionally residing at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2008.

Evaluation of the expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand six hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this docu-

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RANBIWA PROPERTIES S.A., avec siège social à Tortola, 24 De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay I, Road Town (lles Vierges Britanniques), constituée en date du 26 octobre 1994, immatriculée au Registre des «International Business Companies» des lles Vierges Britanniques sous IBC numéro 131559, ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnel-lement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

- l. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de Tortola (lles Vierges Britanniques) à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.
 - 2) Transformation de la société en une société anonyme.
 - 3) Adoption de l'objet social suivant:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

- 4) Remplacement des 31.000 actions existantes avec une valeur nominale de 1,- EUR chacune par 310 actions avec une valeur nominale de 100.- EUR chacune.
 - 5) Adoption de nouveaux statuts.
 - 6) Nominations statutaires.
 - 7) Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Tortola, 24 De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay I, Road Town (Iles Vierges Britanniques) à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont (Grand-Duché de Luxembourg), et d'adopter par la société la nationalité luxembourgeoise.

Ce transfert fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Marco Ries, L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, du 4 octobre 2005, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de ce qui précède, nous n'avons par d'observation à formuler sur la valeur globale du capital social de la Société auparavant du droit des lles Vierges Britanniques, qui équivaut au moins au nombre et à la valeur nominale des actions pour la contrepartie de 31.000,00 EUR de RANBIWA PROPERTIES S.A. (une société de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société anonyme.



Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les trente et un mille (31.000) actions existantes avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la société les statuts d'une société anonyme luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant:

- «Art. 1 er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RANBIWA PROPERTIES S.A.»
- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.



- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Sixième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, Scheifer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2005, vol. 535, fol. 5, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(005711.3/231/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

CORPORATE LAW & CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 66.442.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01337, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003156.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

INTERNATIONAL TRACING & TECHNOLOGY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 4, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 77.662.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01336, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003175.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.



AIRCOOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9132 Schieren, 20, Op der Schlaed. R. C. Luxembourg B 97.340.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Anonyme tenue au siège de la Société extraordinairement en date du 12 décembre 2005 à 10.00 heures

Révocation du commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer le commissaire aux comptes la société EUROPEAN MAN-AGEMENT FIDUCIAIRY S.A.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, qui a pour mission de contrôler les données comptables des années en suspens.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Schieren, le 12 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2005, réf. DSO-BL00308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(904151.3/832/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2005.

AIRCOOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9132 Schieren, 20, Op der Schlaed.

R. C. Luxembourg B 97.340.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2005, réf. DSO-BL00306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 décembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(904149.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2005.

DYMA CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, 20B/7, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 96.161.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003176.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

NEOMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 62.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 14 décembre 2005

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et Manuel Bordignon, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, Monsieur Stéphane Best, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NEOMED HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003359.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.



HARMONIE UNION TROISVIERGES (HUT), Association sans but lucratif.

Siège social: Troisvierges.

Modification des statuts

Lors de son assemblée générale en date du 26 février 2005 à Troisvierges, les membres présents ont décidé à l'unanimité d'ajouter aux statuts, publiés au Mémorial C N° 457 du 22 août 1997, un nouvel article 30A, avec le texte suivant:

Art. 30A. Déi kollektiv Ennerschröften vum Präsident oder vu sengem Stellvertrieder, mat där vum Sekretär oder vum Caissier verflichten de Veräin an denen jeweiligen Veräinsaffären.

Troisvierges, le 28 décembre 2005.

H. Keup / P. Gelhausen

Président / Secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2005, réf. DSO-BL00549. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(904223.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2005.

MOLINARI 98 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 64.177.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société RAVOS BEHEER B.V. ayant son siège social à Weteringschans 26, 1017 SG Amsterdam (Pays-Bas), ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- I.- Que la société anonyme MOLINARI 98 S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.177, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 13 juillet 1998.
- II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à cent cinquante mille Unités de Comptes Européennes (ECU 150.000,-), divisé en cent cinquante (150) actions de mille Unités de Comptes Européennes (ECU 1.000,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.
- III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société MOLINARI 98 S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.
- IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.
 - V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.
 - VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.
- VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme MOLINARI 98 S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les cent cinquante (150) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annu-lées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2006, vol. 360, fol. 68, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 janvier 2006.

H. Beck.

(005792.3/201/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.



GORA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier. R. C. Luxembourg B 113.261.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.434, ici représentée par Monsieur Romain Kettel, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Romain Kettel, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GORA PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembqurgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion

peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.



La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

| 1 La société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.A., prédésignée, | |
|--|-----|
| trois cent neuf actions | 309 |
| 2 Monsieur Romain Kettel, préqualifié, une action | 1 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frai

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs de la société est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Romain Kettel, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier;
- Monsieur André Pippig, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er};
- Madame Paule Streng, infirmière, née à Luxembourg, le 13 juin 1959, épouse de Monsieur Romain Kettel, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
- La société à responsabilité limitée AUDITSERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.384.



- 4) Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
 - 5) Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article 6 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Romain Kettel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2005, vol. 535, fol. 1, case 11. – Recu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(005714.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ICT EUROPE, INFORMATION & COMMUNICATION TECHNOLOGIES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.502.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFORMATION & COMMUNICATION TECHNOLOGIES EUROPE S.A., en abrégé ICT EUROPE S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.502,

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlesser, de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 395 du 12 mars 2002.

Le capital social de la société s'élève au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
 - Art. 1er. (alinéa 2). Le siège social est établi à Luxembourg.
 - 2.- Modification de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
 - Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
 - 3.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Strassen à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, avec modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1er. (alinéa 2). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, J.-P. Frank, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2006, vol. 360, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 janvier 2006.

H. Beck.

(005772.3/201/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ICT EUROPE, INFORMATION & COMMUNICATION TECHNOLOGIES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 janvier 2006.

H. Beck.

(005775.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

GARAGE V. SCHARTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 170, route de Bastogne. R. C. Luxembourg B 97.823.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003177.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

XERIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 53.547.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement

le 22 décembre 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de XERIAL HOLDING S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'enregistrer le siège social de la société au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- De nommer:

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED,

INTERMAN SERVICES LIMITED et ayant leur siège social à Wichams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateurs de la société et ce avec effet immédiat, leur fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2010;

- de nommer LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED ayant son siège social à Wichams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands en qualité de Commissaire aus Comptes de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2010.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003257.3/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.



DYMA MEDICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, 20B, 7, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 98.456.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01332, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(003186.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

NAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 98.409.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003282.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 52.303.

In the year two thousand five, on the forth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office at Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 52.303, incorporated by deed established on the 1st of September 1995, published in the Mémorial C number 597 of the 24th of November 1995; and whose Articles of Association.

The meeting is presided by Miss Christine Gerard, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Sarah Uriot, private employee professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Christophe Mouton, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the two thousand (2.000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Relinquishment to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31st July 1929 on holding companies and adoption of the fiscal status of a commercial financing holding company («société de participations financières (Soparfi)»), by replacing article 2 of the articles of incorporation by the following text:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.»

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to relinquish to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31st July 1929 on holding companies and to adopt the fiscal status of a commercial financing holding company («société de participations financières (Soparfi)»), not governed by that law, but by the provisions related to commonly said «Soparfi» companies.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 2 of the Articles of Incorporation establishing the purposes of the Company, to read as in the agenda of this meeting, and to cancel or amend any specific references to the Law of 31st July 1929.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 52.303, constituée suivant acte reçu le 1er septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 597 du 24 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Christine Gerard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah Uriot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article deux des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «Soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 2 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, et d'y supprimer ou modifier toutes références spécifiques à la loi du 31 juillet 1929.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Gerard, S. Uriot, C. Mouton, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 19, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

J. Elvinger.

(005930.3/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.



WILLII A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue. H. R. Luxemburg B 76.301.

Im Jahre zweitausendfünf, den vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft WILLII AG, ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung KORTUM HOLDING S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25C, boulevard Royal, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 76.301,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, mit dem damaligen Amtssitze in Remich, am 6. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 743 vom 10. Oktober 2000 und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 20. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 992 vom 26. September 2003,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissigtausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 31.250,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig Aktien (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Mathis Kurrat, Geschäftsführer, wohnhaft in D-53560 Vettelschoss, Kalenborner Strasse 94.

Er beruft zum Schriftführer Frau Sigrid Leicher, Kauffrau, wohnhaft in D-56566 Neuwied, Bachstrasse 52, und zum Stimmzähler Herr Wilfried Kurrat, Kaufmann, wohnhaft in D-50129 Bergheim, Dormagener Strasse 56.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:
- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Wasserbillig und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.
 - Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.
 - 2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.
 - 3.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 13 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben.
- Art. 13. (Absatz 1). Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr morgens an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort statt.
 - 4.- Abänderung von Artikel 15 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben.
 - Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am 1. Januar und endet am 31. Dezember.
- 5.- Abberufung sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrates sowie des Kommissars, mit Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.
 - 6.- Ernennung der neuen Mitglieder des Verwaltungsrates sowie des neuen Kommissars.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Wasserbillig zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6630 Wasserbillig, 42, Grandrue.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den ersten Absatz von Artikel 13 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 13. (Absatz 1). Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr morgens an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort statt.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 15 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die aktuellen Mitglieder des Verwaltungsrates sowie den bestehenden Kommissar abzuberufen und erteilen ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.



Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen:

- Herr Wolfgang Ringle, Steuerberater, wohnhaft in D-66482 Zweibrücken, Gutenbergstrasse 9.
- Herr Mathis Kurrat, Geschäftsführer, wohnhaft in D-53560 Vettelschoss, Kalenborner Strasse 94.
- Herr Uwe Hämmerling, Geschäftsführer, wohnhaft in D-50181 Bedburg, Vetschauer Strasse 21.
- Frau Sigrid Leicher, Kauffrau, wohnhaft in D-56566 Neuwied, Bachstrasse 52.

Zum neuen Kommissar wird ernannt:

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KL CONSULT, S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.682.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Leicher, W. Kurrat, M. Kurrat, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2005, vol. 360, fol. 50, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 10. Januar 2006.

H. Beck.

(005780.3/201/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

WILLII A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 76.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 janvier 2006.

H. Beck.

(005783.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FMP ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003283.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

PARAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 24.317.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 16 septembre 2005 à Strassen

La démission de la société FINCONEX S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée (...) Le mandat de Commissaire aux Comptes est désormais confié à Mme Chantal Faust pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011 (...).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003371.3/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.



TWO I.C. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.860.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003288.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

BRAIN TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 98.966.

Le bilan clos au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l.

Signature

(003293.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

GREP THIONVILLE III, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 113.294.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The public limited liability company ESTEBAN INVEST S.A., with its registered office at L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, not yet registered in the R.C.S. Luxembourg section B,

here duly represented by Mr Alain Thill, private employee, residing at L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

- **Art. 1.** A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The corporation shall take the name of GREP THIONVILLE III.
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders. If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be



made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Corporate capital - Shares

- Art. 6. The corporate capital is set at thirteen thousand and five hundred Euro (13,500.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of one hundred and thirty-five Euro (135.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up.
- Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the pre-emption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

Chapter III.- Management

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties.

The powers of a manager are determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Chapter IV.- Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 14.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 15.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 16. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.



Chapter V.- Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 17. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- Art. 18. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 19.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 22.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 23.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription

The shares have been subscribed by the single associate, the public limited liability company ESTEBAN INVEST S.A., prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of thirteen thousand and five hundred Euro (13,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2006.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, duly represented, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- a) Mr Stéphane Noel, born in Thionville (France) on the 7th of December 1968, residing at L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise, is named managing director (gérant) and is vested with the broadest powers to commit the company.
 - b) The company is validly bound by the sole signature of the managing director.
 - c) The registered office of the company is established in L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn at lunglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder, the same signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ESTEBAN INVEST S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, non encore inscrite au R.C.S. Luxembourg section B, ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:



Titre Ier .- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1 er. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de GREP THIONVILLE III.
- Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger. D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille cinq cents euros (13.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent trente-cinq euros (135,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.



Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants pourront nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 15. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 16. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 17. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 19.** Tout associé pourra prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 23. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société anonyme ESTEBAN INVEST S.A., prédésignée. Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de treize mille cinq cents euros (13.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, dûment représenté, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- a) Monsieur Stéphane Noel, né à Thionville (France) le 7 décembre 1968, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise.
 - b) La société est engagée par la signature individuelle du gérant.
 - c) Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.



Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2005, vol. 534, fol. 96, case 8. - Reçu 135 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006. J. Seckler.

(005910.3/231/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BENGALA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 98.740.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003297.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

FSL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 40.751.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003310.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

STEPHENS & SONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 98.466.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003317.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

MARY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 68.402.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

MARY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003338.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.



CLIPPERS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 61.856.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003319.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

ELLMER & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 21.933.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003320.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

PIPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 43.077.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003321.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

EUROPEAN LOGISTICS, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 102.727.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 6 janvier 2006:

1. Suite à la démission de Monsieur Santiago Sanchezelia de sa fonction d'administrateur C en date du 6 décembre 2005, de nommer Monsieur Jean-Christophe Bretxa, demeurant professionnellement au Coeur Défense Tour B, la Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-93932 Paris La Défense (France), en tant qu'administrateur de catégorie C de la Société à partir du 6 janvier 2006 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02595. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003348.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

EUROPEAN LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 102.727.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02598, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS S.A.

Signature

(003351.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.



LUX MACHINE MODEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 68.646.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alexandre Marine, demeurant à La Passade, La Roche, CH-1634 Fribourg,

ici représenté par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 3 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme LUX MACHINE MODEL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 356 du 19 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu sous seing privé en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 356 du 19 mai 1999.
- La société a actuellement un capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Alexandre Marine, prénommé.
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LUX MACHINE MODEL S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société LUX MACHINE MODEL S.A.
 - Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LUX MACHINE MODEL S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société LUX MACHINE MODEL S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 novembre 2005, vol. 434, fol. 2, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier de 2006.

H. Hellinckx.

(006142.3/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ARENDT & SCHACKMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret. R. C. Luxembourg B 37.987.

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ARENDT & SCHACKMANN SA, avec siège social à L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.987, constituée suivant acte du notaire Marc Cravatte d'Ettelbruck du 30 juillet 1991,

publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 85 du 13 mars 1992, modifié suivant acte du susdit notaire Marc Cravatte du 21 décembre 1998, publié au susdit Mémorial C de l'année 1999, page 8037, modifiée suivant du susdit notaire Marc Cravatte du 20 décembre 2000, publié au susdit Mémorial C, numéro 646 du 17 août 2001, modifié suivant acte du notaire Marc Cravatte susdit, du 14 novembre 2001, publié au susdit Mémorial C, numéro 434 du 19 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Daniel Reding, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Christine Ney, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Guy Esch, employé privé, demeurant à Bertrange.



Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

Ajoute à l'objet social: «Travaux de toiture et vente des articles de la branche».

Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'objet social «Travaux de toiture et vente des articles de la branche».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le transport national et international de marchandises, la location de grues automobiles et de nacelles aériennes, le dépannage, l'organisation de la logistique dans le secteur du transport, l'exploitation d'un atelier de serrurerie avec vente d'articles de la branche, les travaux de toiture et vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 36, route de Longwy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Reding, Ch. Ney, G. Esch, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 14 octobre 2005, vol. 469, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 19 octobre 2005.

R. Arrensdorff.

(091470.3/218/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

ARENDT & SCHACKMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret. R. C. Luxembourg B 37.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 octobre 2005.

R. Arrensdorff.

(091472.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck